

COMMUNE DE BULLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020
SUR CONVOCATION FAITE LE 24 OCTOBRE 2020

8 membres présents

Absents excusés : Sophie MOREL, Pierrick GARNIER, Christelle PERRARD

Secrétaire de séance : Pierre JEANNIN

➤ **REVERSEMENT DE FISCALITE 2020 COMMUNE DE BULLE FONDS DE CONCOURS 2020**

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des attributions de fonds de concours par la Communauté de Communes, il y a lieu de demander la part sur la fiscalité « entreprises » d'un montant de 2 550.68 € et la part sur la fiscalité « des ménages » d'un montant de 20 155.12 € qui est justifiée par un montant de dépenses du double en travaux d'entretien de voies et réseaux ou d'investissement sur bâtiment public, soit 57 883 €. Après en avoir délibéré le CM à l'unanimité des membres présents :

- Atteste de la réalisation de charges de fonctionnement et d'investissement sur bâtiments publics pour un montant de 57 883 €
- Sollicite les fonds de concours de la part de la CFD de 2 550.68 € et 20 155.12 €.
- Autorise le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaire ainsi qu'à signer les documents en résultant

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.

L'article 1648 A du code général des impôts dispose que les conseils départementaux ont compétence pour répartir les ressources afférentes au FDPTP selon des critères objectifs qu'ils définissent à cet effet, entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

Par délibération du 28 septembre 2020, la commission permanente du conseil départemental du Doubs s'est prononcée sur les modalités de répartition du FDPTP 2020 aux collectivités « défavorisées »

INSEE	COLLECTIVITE	FDPTP 2020
25100	BULLE	2406.23 €
		2264.44 € EN 2019

➤ **TRAVAUX**

AMENAGEMENT LIAISON DOUCE RUE DES CLOS

BILAN FINANCIER		SUBVENTION
TOTAL HT	24 427.55 €	5611 €
TOTAL TTC	29 313.06 €	COUT POUR LA COMMUNE 18 816.55 €

➤ **FORETS**

DELIBERATION POUR LE TRANSPORT DES BOIS

Les forêts françaises du grand quart Nord-Est de la France, et en particulier celles des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face depuis l'été 2018 des épisodes d'attaque de scolytes. Les capacités d'absorption de ces volumes accidentels supplémentaires par les transformateurs ayant été rapidement saturée, l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et la commercialisation de ces bois, afin de les expédier vers des entreprises en dehors des régions et départements. Après en avoir délibéré le

CM décide, la constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif par L'ONF.

DELIBERATION A PRENDRE POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION BOISEMENT

A la demande des 10 communes concernées, le Département a engagé une procédure de réglementation des boisements. Dans ce cadre, il avait été demandé à chaque commune, en 2019, de désigner des représentants afin de siéger en Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Suite aux récentes élections municipales, ces représentations doivent aujourd'hui être mise à jour.

Proposition est faite de renouveler les mêmes candidats, sauf Mr PASTEUR Jean ne souhaitant pas poursuivre et qui sera remplacé par Mr PONTARLIER Eric pour le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis. Après en avoir délibéré le CM donne son accord à l'unanimité.

➤ **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission. Sur proposition du CM Mme FLEURY Elsa pour le CM, Mr CLAUDET Alain et Mr CHAMBELLAND Patrick pour les délégués de l'administration et du tribunal judiciaire, sont désignés.

➤ **DEVIS**

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Afin de sécuriser certaines rues le CM a décidé l'achat de panneaux de signalisation et des piquets à neige pour un montant de 550 € TTC

POUBELLES POUR LE CIMETIERE

Achat de deux poubelles pour un montant de 240 € TTC

Accord du CM à l'unanimité.

➤ **PLUi**

VALIDATION DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP une obligation liée au code de l'urbanisme pour les zones AU. Une utilité pour les communes pour réfléchir et imposer aux opérateurs le développement du village souhaité par les élus. Après en avoir délibéré le CM à valider à l'unanimité OAP sur la commune de Bulle.

➤ **CFD / BERGER LEVRAULT**

L'envoi des convocations par mail ne sont pas valables juridiquement, une proposition est faite par la CFD pour l'envoi des convocations et des comptes rendus officiels valables juridiquement par une connexion sécurisée ADSL et un navigateur Web. Coût de l'opération 660 € la 1^{er} année et 180 € par an. Après en avoir délibéré le CM donne son accord à l'unanimité.

➤ **COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- CFD eau assainissement
- CFD Attractivité du territoire
- CC CFD

➤ **REFLEXION SUR LES INVESTISSEMENTS 2021**

Bâtiment CDF

Terrain de jeux

Caserne des pompiers

Entretien des chemins

Appartement mairie

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire